

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 23 Mars 2025

**PRESENTS** : Christelle BATAILLER, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Frédéric FLORES, Nathalie RONCO, Stéphane TRUCHET, Sébastien ROSSAT, Fernand AUGERT, Aimie PASCHAL, Cécile ELIN

**ABSENTS** :

Pascal SIBUE

Georges BUISSON-RIEUX procuration à Stéphane TRUCHET

**NOMBRE DE MEMBRES** :

⇒ Afférents au conseil municipal : 14

⇒ En exercice : 14      Présents : 12      Votants : 13      Procuration : 1

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christelle Batailler

### 1 – APPROBATION DU COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C qui présente les comptes de gestion et administratifs 2024 et les budgets 2025 de la Commune et du Cinéma.

### 2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DE LA COMMUNE ET DU CINEMA

#### COMPTES DE GESTION COMMUNE 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Vote à l'unanimité des membres présents**

#### COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE 2024

Sous la présidence de M. Pascal DOMPNIER chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

- Dépenses : 5 023 124,28 €
- Recettes : 7 855 123,29 €
- Excédent de clôture : 2 831 999,01 €

### **Investissement**

- Dépenses : 1 611 239,28 €
- Recettes : 846 323,97 €
- Restes à réaliser : 241 321,92 €
- Besoin de financement : -764 915,31 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité**

### **COMPTES DE GESTION CINEMA 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Vote à l'unanimité des membres présents**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS CINEMA 2024**

Sous la présidence de M. Pascal DOMPNIER chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

- Dépenses : 60 364,61 €
- Recettes : 122 689,37 €
- Excédent de clôture : + 62 324,76 €

#### **Investissement**

- Dépenses : 26 694,24 €
- Recettes : 383,03€
- Restes à réaliser : 0 €
- Besoin de financement : - 26 311,21€

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité des membres présents**

## **3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE ET DU CINEMA**

### **Commune**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2024 : + 515 349,62 €
- Report à nouveau : + 2 316 649,39 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : 2 831 999,01 €

#### **Section d'investissement :**

- Solde d'exécution de l'exercice 2024 : -592 347,11 €
- Report à nouveau : -172 568,20 €
- Reste à réaliser : -241 321,92 €
- Besoin de financement à la section d'investissement : 1 006 237,23 €

**Vote à l'unanimité des membres présents (3 abstentions – 10 pour) :**

- **DÉCIDE** d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
  - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : 1 006 237,23 €
  - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de : 1 825 761,78 €

**Observations :**

Aimie Paschal prend la parole à la suite des explications de Denis Chappellaz au sujet des lignes « fonctionnement » et « investissement » figurant au budget. Des erreurs d'imputation qui affectent le résultat de la section de fonctionnement sont mises en évidence et monsieur Chappellaz précise que ces montants sont à régulariser auprès de la Trésorerie. Aimie insiste sur le fait de mieux maîtriser la section de fonctionnement en affectant différemment les résultats et demande à suivre la régularisation des écritures au budget en 2025.

**Cinéma**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2024 : + 48 934,57 €
- Report à nouveau : + 13 390,19 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : + 62 324,76 €

**Section d'investissement :**

- Solde d'exécution de l'exercice 2024 : - 26 694,24 €
- Report à nouveau : + 383,03 €
- Reste à réaliser : 0 €
- Besoin de financement à la section d'investissement : - 26 311,21 €

**Vote à l'unanimité des membres présents**

- **DÉCIDE** d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
  - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : 26 311,21 €
  - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de : 36 013,55 €

**4 – TAUX D'IMPOSITION 2025 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil municipal, décide une augmentation de 1% des taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- **DÉCIDE DE FIXER** les taux d'imposition en 2025 à :
  - TFB : 28,05 % ;
  - TFPNB : 93,73 % ;
  - THRS : 18,03 % ;

**Vote à l'unanimité des membres présents 1 contre, 1 abstention**

**Observations :** Aimie rebondit suite à son intervention sur l'affectation des résultats et précise qu'elle ne souhaite pas augmenter les taxes tant que les écritures au budget ne sont pas régularisées.

**5 – BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE ET DU CINEMA****Commune**

Monsieur le Maire :

- EXPOSE que ce budget est ouvert pour l'exercice 2025 et sera suivi dans le cadre de l'instruction comptable M57 en TTC,
- EXPOSE le projet de budget tel que figurant ci-dessous :

**Section de Fonctionnement****Dépenses**

011 Charges à caractère général	2 113 219,00 €
012 Charges de personnel	891 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 682 011,21 €
66 Charges financières	84 500,30 €
68 dotations aux amortissements	60 000,00 €

739 FPIC - TADE	241 000,00 €
023 virements à la section d'investissement	2 043 516,27 €
Total	<b>7 115 246,78 €</b>

#### Recettes

002 Excédent antérieur reporté	1 825 761,78 €
013 Atténuations de charges	2 000,00 €
70 Produits de service	609 000,00 €
73 Impôts et taxes	4 492 178,00 €
74 Dotations et participations	130 307,00 €
75 Autres produits gestion courante	55 000,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
Total	<b>7 115 246,78 €</b>

#### Section d'investissement

#### Dépenses

10 Dotations fonds divers	0
13 Subvention investissement	0
16 Remboursements d'emprunts	520 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	52 620,00 €
204 Subventions d'équipements versées	20 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 037 113,89 €
23 Immobilisations en cours	2 728 195,40 €
27 Autres immobilisations financières	4 147,07 €
001 Solde exécution reporté	764 915,31 €
Total	<b>6 126 991,67 €</b>

#### Recettes

021 Virement section fonctionnement	2 043 516,27 €
10 Dotations	270 000,00 €
13 Subventions d'investissement	0 €
1068 Affectation de résultat	1 006 237,23 €
16 Emprunts	2 747 238,17 €
28 Amortissement des immobilisations	60 000,00 €
Total	<b>6 126 991,67 €</b>

- Expose que ce budget est présenté en équilibres en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement,
- Invite le conseil municipal à approuver le budget primitif, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire M57,

#### Vote à l'unanimité des membres présents

- Le budget primitif 2025 annexé à la présente délibération
- L'exposé du cabinet COME2C

#### Cinéma

Monsieur le Maire :

- EXPOSE que ce budget est ouvert pour l'exercice 2025 et sera suivi dans le cadre de l'instruction comptable M57 en TTC,
- EXPOSE le projet de budget tel que figurant ci-dessous :

#### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

011 Charges à caractère général	32 650,00 €
012 Charges de personnel	52 000,00 €

65 Autres charges gestion courante	1 000,00 €
66 Charges financières	100,00 €
23 Virement section d'investissement	8 000,00 €
Total	<b>93 750,00 €</b>

#### Recettes

70 Produits de service	40 000,00 €
74 Dotations et participations	17 736,45 €
002 Excédents antérieurs reportés	36 013,55 €
Total	<b>93 750,00 €</b>

#### Section d'investissement

##### Dépenses

21 Immobilisations corporelles	8 000,00 €
006 Déficit antérieur reporté	26 311,21 €
Total	<b>34 311,21 €</b>

##### Recettes

021 Virement de fonctionnement	8 000,00 €
1068 Affectation des résultats	26 311,21 €
Total	<b>34 311,21 €</b>

- Expose que ce budget est présenté en équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement,
- Invite le conseil municipal à approuver le budget primitif, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire M57,

#### Vote à l'unanimité des membres présents

- Le budget primitif 2025 annexé à la présente délibération
- L'exposé du cabinet COME2C

#### 6- DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR -PERMIS DE CONSTRUIRE TELECABINE « LA VALLEE PERDUE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt par la SOREMET le 20 mars 2025 d'une Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) accompagnée d'un permis de construire n° PC 073 116 25 0 1011 pour la construction d'une télécabine située sur le domaine skiable de la commune de Fontcouverte-La Toussuire.

Ces dossiers sont soumis à une étude d'impact et à une enquête publique conformément à l'article L123-2 et suivants du Code de l'Environnement.

Dans ces conditions, et en application des articles dudit Code, un commissaire enquêteur pour l'enquête publique réglementaire doit être désigné.

#### Vote à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Grenoble pour la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### 7 – CONVENTION TOUSS'EN'FONT 2025

Christelle Batailler rappelle les termes de la convention avec l'Association Touss'en'Font, ayant pour objet la garde d'enfants à partir de 3 mois et jusqu'à 12 ans sur la station de la Toussuire. Elle a pour vocation à conforter l'offre touristique de la station notamment à l'attention de la clientèle familiale et de proposer une offre d'accueil à l'année sur le territoire, aussi bien pour les locaux que les vacanciers.

## Les principales actions soutenues par la commune seront :

- Accueil de type « crèche » été-hiver pour les familles venant en vacances sur la station et pour les familles du territoire à l'année ;
- Enfants de 3 mois à 6 ans non révolus selon les préconisations de la PMI ;  
Accueil de type « Centre de Loisirs Sans Hébergement » (CLSH) été-hiver ;
- Enfants de 3 ans à 12 ans, selon les préconisations de la Direction Départementale, de la Jeunesse et des sports (DDJS).

Ces deux structures constituent le Pôle enfance « La Ruche ».

Reconduction de la convention avec l'association Touss'en'font pour un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

### Vote à l'unanimité des membres présents

#### Observations :

Christelle précise que la solution de déménagement de la Rûche pendant les travaux de l'office du tourisme dans les locaux de l'Edelweiss ne peut aboutir du fait de la non obtention préposé de l'agrément des locaux par le service de PMI.

Des décisions ont été prises en urgence pour maintenir le service et pérenniser l'accueil des enfants. Cela demande une adaptation et une flexibilité pour la structure et pour les familles.

L'accueil des 3 mois – 3 ans se fera à la garderie du Corbier.

L'accueil des 3 ans – 6 ans se fera dans les locaux de l'école de La Toussuire sur la période estivale.

Cécile Elin prend la parole pour évoquer le dossier de la Ruche qui, de part les travaux qui commencent à l'office du Tourisme doit adapter son accueil pour les enfants et les familles du territoire. En effet l'association, son bureau, sa directrice et les membres de la commission « enfance » sont mobilisés pour trouver des solutions d'accueil pour pérenniser la structure et permettre sa continuité lors des travaux de l'office du tourisme. Cécile met en avant l'évolution de cette structure depuis le début de ce mandat avec le soutien de la mairie et demande à ce que la convention soit par la suite établie sur 3 ans afin de permettre à l'association une vision sur un moyen terme. Les communes de Fontcouverte-la-Toussuire et Villarembert ainsi que le Sidel (syndicat intercommunal de l'Edioulaz) travaillent en étroite collaboration pour assurer le maintien des services de garde de la petite enfance le temps des travaux. Il est convenu que les locaux de la Ruche soient rénovés après ceux de l'office du tourisme. Cécile met en évidence le fait que ces services proposent aux familles du territoire un mode de garde des enfants qui leur permet de travailler et s'installer de manière durable sur notre territoire.

## **8 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU SIDEL/ VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE REMPLACER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démission de Monsieur Frédéric FLORES de son poste de suppléant au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EDIOULAZ (SIDEL).

Aimie Paschal propose sa candidature en remplacement de Frédéric Flores au Sidel

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

## **9 – EMBAUCHES 2025/ CREATION DE 2 POSTES AUX SERVICES COMMUNAUX**

- Embauche d'un agent permanent de surveillance de la voie publique (ASVP) à la commune.

Candidature reçue le 12 février 2025 en mairie, validée par la commission du personnel du 21 mars 2025.

Prise de poste au 2 mai 2025.

Une déclaration de vacances d'emploi sur la Plateforme Emploi Territoriale est faite en date du 24 mars 2025 pour un délais d'un mois.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

- Embauche pour remplacement d'un agent technique. Une déclaration de vacances d'Emploi va être créée sur la plateforme Emploi Territoriale.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

## **OBSERVATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **10 – MARCHÉ OT / ATTRIBUTION DES LOTS**

Pascal Dompnier prend la parole pour détailler les entreprises en charge de la rénovation de l'office du tourisme après réponse à l'appel d'offre.

Estimatif 2 700 000€ et 2 596 000€ après négociations.

Début des travaux le 22 avril par la démolition.

BILAN ENTREPRISES RETENUES - 01/04/25 - OFF FONCOUVERTE				
N° Lot	Désignation	Budget	Entreprise Retenue	Montant IET
1	Entreprise - Entreprise - IET	45 450,00 €	SAURON TACKENST	45 450,00 €
2	Entreprise - Entreprise - IET	15 000,00 €	SAURON TACKENST	15 000,00 €
3	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
4	Entreprise - Entreprise - IET	34 500,00 €	SAURON TACKENST	34 500,00 €
5	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
6	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
7	Entreprise - Entreprise - IET	45 500,00 €	SAURON TACKENST	45 500,00 €
8	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
9	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
10	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
11	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
12	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
13	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
14	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
15	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
16	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
17	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
18	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
19	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
20	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
21	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
22	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
23	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
24	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
25	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
26	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
27	Entreprise - Entreprise - IET	14 500,00 €	SAURON TACKENST	14 500,00 €
	<b>TOTAL I.E.T. Budget</b>	<b>2 395 000,00 €</b>	<b>600000 IET en %</b>	<b>2 361 412,96 €</b>
	<b>TOTAL I.E.T. Budget</b>	<b>2 395 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>437 262,50 €</b>
	<b>TOTAL I.E.T. Budget</b>	<b>2 395 000,00 €</b>	<b>-0,30%</b>	<b>2 393 499,46 €</b>

## 11 – PERMIS D'AMENAGER COTE RATEL

Avis favorable de la commune de Villarembert pour le permis d'aménager de la zone dite « Côte Ratel » en date du 21 mars 2025.

**Observations :** des négociations sont en cours pour acquérir la parcelle où se situe un chalet existant. Le maire nous informe d'une demande d'informations du propriétaire de la parcelle jouxtant l'emprise du futur lotissement.

## 12 – PROJET D'AMENAGEMENT DU PLATEAU DE L'OUILLOU

Demande d'informations complémentaires sur le projet d'aménagement du plateau de l'Ouillon.

Le conseil municipal a pris une délibération en 2021, les sociétés SATVAC, SAMSO et SOREMET nous demandent de reprendre une délibération pour qu'ils puissent continuer d'avancer sur le projet. Le conseil municipal présent ce soir demande une présentation du projet qui a évolué entre temps afin de prendre une décision en connaissance de cause.

## QUESTIONS DIVERSES

Pascal Roux prend la parole pour évoquer le dossier de l'office du Tourisme :

- Réunion de fin de saison du 9 avril 2025
- Poste de direction de l'Office du tourisme
- Et propose de réfléchir sur l'accueil du Tour de France pour les 90 ans de la Toussuire en 2027. Il propose d'anticiper le budget en provisionnant en amont. Sébastien Rossat revient sur les éditions précédentes et soulève le fait que le Tour de France à un coût mais induit aussi d'importants coûts annexes (voirie et entretien) qu'il faut anticiper également.

Fernand Augert le questionne sur les adhésions des commerçants et sociaux pro à l'office.

Fin de séance : 20H15




Le Maire,  
Bernard COVAREL

~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~  
Handwritten scribble

~~Handwritten scribble~~

Handwritten scribble

~~Handwritten scribble~~

Handwritten scribble

~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~

Handwritten scribble

Handwritten scribble